Envoyé en préfecture le 08/06/2023 Reçu en préfecture le 08/06/2023

Affiché le

ID: 035-213501232-20230605-DEL202306010-DE



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SEANCE DU 05/06/2023

DATE DE CONVOCATION : 30/05/2023 CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S): Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Magali POISSON-VANNIER

PROCURATION(S): Nathalie BLOMMAERT donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR, Géraldine TRONCA donne pouvoir à Laurent KERIVEL, Nicolas ELLEOUET à Marie-Hélène AUBREE

ABSENT(S): Fabrice GAUBERT (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali POISSON-VANNIER

Finances 2023.06.010 SUBVENTION 2023 POUR LE PIEGEAGE DES RONGEURS AQUATIQUES

Mme Nathalie BERTHO, Adjointe aux Finances, rappelle que, chaque année, le Conseil municipal attribue une subvention de fonctionnement à l'association communale de chasse de Goven, afin de l'aider à organiser la campagne de piégeage des rongeurs aquatiques. Elle rappelle que notre département est confronté à la prolifération du ragondin et du rat musqué, tous deux qualifiés de rongeurs aquatiques nuisibles. Les impacts environnementaux sont le minage et la destruction des berges, une consommation excessive de plantes aquatiques au détriment des espèces animales indigènes, ainsi qu'une perturbation pour les oiseaux aquatiques. Les impacts économiques correspondent à la remise en état des berges ainsi qu'aux conséquences des dégâts occasionnées par les animaux aux cultures. Enfin, des risques sanitaires existent également. A l'échelle du département, 15000 rongeurs environ sont capturés chaque année, évitant la prolifération : en effet, ces animaux n'ont pas de prédateurs naturels.

La FGDON 35 a mis en place depuis 1997 une lutte collective par piégeage, au moyen de cages. L'association communale de chasse organise localement ce piégeage, en lien avec la FGDON. Elle sollicite une subvention de 300 euros, permettant d'allouer une prime aux piégeurs. Mme BERTHO précise qu'une subvention de 215 € lui était allouée ces dernières années en ce sens (en plus de sa subvention de fonctionnement annuelle).

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 1 voix contre (Nicolas ELLEOUET), et 4 abstentions (Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMELEN),

- APPROUVE le versement d'une subvention de 230 € à l'association communale de chasse afin d'organiser la lutte locale contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

Le/La secrétaire de séance,

Le Maire, Norbert SAULNIER

Me-et-V

Certifié exécutoire Mis en ligne le 09/06/2023 Le Maire Norbert Saulnier

R.F. Night